Réseau de transport d'électricité

GT « Offres à effacement de type EJP et Tempo »

Réunion du 16 septembre 2010

SOMMAIRE

01. Contexte du GT: Le rapport Poignant Sido
02. Rappel sur les offres Tempo et EJP (EDF)
03. Objectifs du GT: attentes des participants
04. Planning prévisionnel

01

Contexte du GT
Le rapport Poignant Sido

Proposition 13 : Permettre à l'ensemble des fournisseurs de proposer des offres utilisant les signaux EJP et Tempo.

Cette proposition pose la question de la gouvernance du signal EJP et Tempo jusqu'ici à la main de l'opérateur historique. En première approche, il semble opportun de confier la gouvernance de ce signal à RTE. Toutefois des travaux complémentaires seront nécessaires pour la mise en place de cette mesure afin que :

- le signal soit déclenché sur la base de critères objectifs et transparents,
- ces critères soient également de nature collective, puisque le signal ne pourra être différencié par fournisseur,
- des contrats appropriés permettent de corriger les pertes ou gains de revenus qui résulteraient, pour les fournisseurs, des différences d'appréciation entre eux et RTE quant à la meilleure localisation des jours,[15]
- le coût du maintien de la chaîne de transmission des ordres soit mutualisé entre ses utilisateurs.

Le développement des offres tarifaires innovantes à l'avenir permettra de favoriser les effacements de consommation aux moments de tension du système électrique, mais la clé est la mise en place rapide du compteur communicant Linky qui permettra un comptage à la carte. Sans être un gestionnaire d'énergie, il permet, par le biais d'un relais traditionnel activé par un contact sec, d'asservir un usage à un calendrier – qui peut être indépendant du calendrier tarifaire. Jusqu'à sept usages supplémentaires peuvent être asservis par l'installation de relais capables d'interpréter la sortie d'information appelée « TIC ».

Contexte du GT

• Lors du CURTE plénier du 3 juin 2010, RTE a souligné, parmi les proposition du rapport parlementaire, le proposition qui donneraient lieu, à court ou long terme, à des travaux pilotés par le CURTE.
• Concernant la proposition 13, certains acteurs ont souhaité que l'analyse de cette proposition soit inscrite dans les travaux du CURTE pour l'année 2010. RTE a proposé aux acteurs que soit menée, au sein de la CAM, un première phase de discussion pour estimer si une phase de concertation plus formelle méritait d'être lancée sur ce sujet.
• Lors de la CAM du 1er Juillet, ce sujet a été évoqué et le pilotage des travaux relatifs à cette proposition à été confié à Direct Energie (A. Barbarin)

02

Rappel sur
les offres Tempo et EJP

03

Objectifs du GT
attentes des participants

04

Planning prévisionnel